

LA GAZETTE DE BEHOUST

Bulletin municipal Décembre 2019

Béhoust



LE MOT DU MAIRE

Chère Béhoustienne, Cher Béhoustien,

A l'approche de cette fin d'année, nous pouvons constater que les travaux de voirie sont enfin achevés.

Il reste toutefois l'aménagement de l'intersection de l'Allée de la Porte des Champs avec la Rue du Moutier et la sortie du lotissement qui ne pourront s'inscrire que dans le cadre du prochain budget d'investissement.

En revanche, comme certains d'entre vous ont pu le constater, le câble de la fibre optique promise depuis tant d'années est enfin parvenu sur le territoire de Béhoust. Le déploiement de cette fibre optique va se poursuivre et selon les informations qui ont été portées à notre connaissance, la réalisation pour l'ensemble des rues de notre village devrait s'achever pour la partie purement technique dans le courant du 1^{er} trimestre 2020 et la connexion à chacun de vos domiciles pour le second trimestre 2020 car le déploiement de la fibre ne signifie pas la connexion chez chacun des particuliers.

Pour cela, et au vu des informations que nous vous communiquerons en temps utile, vous devrez chacun en ce qui vous concerne contacter votre opérateur.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que la population de la commune doit être recensée courant janvier/février 2020. Il est impératif, pour celles et ceux qui le peuvent, de se recenser par internet, et à défaut, de se présenter à la mairie.

Les membres du Conseil Municipal, auxquels je me joins, vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adressent leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2020.

Bien à vous

Guy PELISSIER

Maire

Président de l'Union des Maires des Yvelines



Travaux route de Saint-Hilaire

Le secteur de **Saint-Hilaire** a été le théâtre de travaux importants. Les derniers candélabres ont été installés en début d'année, les travaux sur les réseaux ont retardé quelque peu l'ouverture de la Route vers Flexanville, la route a été fermée à la circulation plus longtemps que prévu.



Pose du tapis de roulement

La pose de caniveaux à double revers, depuis **Saint-Hilaire** jusqu'au carrefour avec la **Rue de Coudreuse** permet un meilleur écoulement des eaux, elle évitera la formation de trous et de nids de poules. Le tapis de roulement a été posé la deuxième semaine de septembre 2019. A partir du 16 septembre 2019 la circulation pouvait reprendre sur une route complètement rénovée.

Jean-Pierre Vouters

Déchèterie du SIEED.



Depuis 2018, l'accès à la déchèterie se fait à l'aide d'un badge magnétique. Pour vous procurer ce badge, vous devez remplir une demande d'attribution auprès du **SIEED**. Ce document est téléchargeable sur le site du **SIEED** www.sieed.fr

Ce document accompagné d'un justificatif de domicile, de la copie de la Taxe Foncière ou de la Taxe d'Habitation est à transmettre au siège du **SIEED** (29 bis Rue de la Gare 78890 Garancières)

Ce badge vous permettra d'avoir accès aux déchèteries de **Garancières, Méré, Houdan et Boutigny-Prouais.**

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Garancières dans le Bloc-notes.

Développement de la fibre



Mise en place des câbles pour la fibre entre Garancières et Behoust

La vétusté d'une partie du réseau France Télécom entre Garancières et Béhoust a retardé le déploiement de la fibre et nécessité la création d'un nouveau réseau pour la fibre sur ce tronçon.

Mi-novembre ces travaux ont été effectués à l'aide d'une trancheuse qui réalise simultanément la tranchée et la pose mécanisée des fourreaux ou des câbles.

Ces travaux sont le gage que le déploiement de la fibre dans notre village pourra se faire au cours de l'année 2020, comme le précise Guy Pélissier dans le mot du Maire.

Alain Dufaud

Circulation/stationnement

La circulation sur le **CD 42** qui traverse notre village devient de plus en plus dense et critique.

Rue du Nid de Geai, Rue de Coudreuse nous constatons des excès de vitesse et des refus de priorités fréquents.

La circulation des piétons, la sortie des véhicules **Rue du Nid de geai** est devenue plus dangereuse en raison d'automobilistes qui ne respectent pas la limitation de vitesse à 50 Km/h.

Le vendredi 29 novembre **Rue de Coudreuse** une grave collision (face à face) a été constatée.

Devant la recrudescence de ces risques de circulation le conseil municipal a pris contact avec les services du département afin de déterminer le meilleur équipement routier permettant de mieux sécuriser la traversée de Béhoust.

Il existe plusieurs types d'aménagements possibles, dont les communes alentours se sont équipées : Stop, écluses ou chicanes, ralentisseurs, dos d'ânes, feu détecteur de vitesse (passant au rouge si plus 50 km/h).

S'agissant d'une route départementale les services du département pourront nous proposer les aménagements les plus efficaces en fonction de la topographie du **CD42**.

Stationnement

Dans la mesure du possible il est recommandé aux riverains de garer leurs véhicules dans leurs propriétés.
Le stationnement dans la rue est toléré, **mais veillez à respecter des créneaux de croisement.**

Si vous respectez ces recommandations, Il n'est pas nécessaire de délimiter des places de parking, votre respect du code de la route permettra une circulation fluide et assurera le passage des véhicules d'urgence en toute sécurité (pompiers, ambulances...) N'oubliez pas qu'il existe un parking place du village, qui peut vous accueillir tout au long de la journée.

Guy Pélissier/Jean-Pierre Vouters

LE BIEN VIVRE ENSEMBLE

Voici quelques rappels des réglementations qui nous permettent de vivre en bonne harmonie dans notre village

Lutte contre le bruit :

*Arrêté préfectoral du 11 décembre 2012
toujours en vigueur*

L'article 10 indique que les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les manifestations ou réunions, même de nature privée, ne doivent pas gêner les riverains, prévenez vos voisins ; il est recommandé de terminer ou de **transférer à l'intérieur de vos maisons**, toute manifestation de plein air après 22 heures.

En particulier, il est malvenu de laisser les enceintes de vos diffuseurs de musique à l'extérieur de vos maisons toute l'année et en particulier l'été.

Animaux

L'Article 8 stipule que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive. Les conditions

de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache doivent être adaptées en conséquence.

A Béhoust comme tant d'autres village il est courant de trouver des déjections canines sur nos trottoirs. Nous recommandons aux propriétaires de chiens de se munir de sacs afin de récupérer les déjections que leur animal préféré aurait déposé sur la voie publique.

Elagage des arbres et taille des haies.



Entre propriété et domaine public :

Sur les voies, conformément à l'**article L2212-2** du code général des collectivités territoriales, le maire peut imposer aux riverains de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès que ceux-ci portent atteinte à la commodité de passage.

Le maire peut y procéder d'office aux frais du propriétaire défaillant.

Les riverains doivent donc élaguer les arbres, arbustes, en bordure des voies publiques de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, à ce qu'ils ne masquent ni les panneaux de signalisation, ni les lampadaires et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques et téléphoniques.

Entre propriétés privées :

Nous vous rappelons la réglementation pour les particuliers : les haies de moins de 2 mètres de hauteur doivent être plantées à 50cm de la limite séparative et taillées afin de ne pas déborder sur le terrain voisin. Les autres plantations de plus de 2 mètres doivent être situées à 2 mètres des limites séparatives.

Suivant les **articles 670 à 673** du code civil lorsque les branches surplombent le fonds du voisin, ce dernier peut obliger le

propriétaire de l'autre fonds à couper les branches au niveau de la limite séparative des deux fonds, mais ne peut le faire lui-même.

En conséquence, il appartient à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et haies ne dépassent pas les limites de sa propriété.

Jean-Pierre Vouters

CÉRÉMONIES/ADMINISTRATION

Cérémonies du souvenir

8 mai 2019 (sous le soleil)



11 novembre 2019(sous la pluie)



Les commémorations du **8 Mai** et du **11 Novembre** se sont déroulées en présence de l'Association des **Anciens Mobilisés** et de l'**Harmonie de Montfort l'Amaury**. Des gerbes de fleurs ont été déposées au pied du monument aux morts.

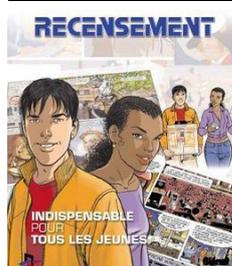
Lors de la cérémonie du 11 Novembre, l'habituel appel aux Béhoustiens morts pour la France au cours des guerres 14/18 et

39/45, a été poursuivi dans le discours du Maire par les noms des soldats Français morts pour la France en opération au cours de l'année 2019.

Comme chaque année les cérémonies se sont achevées par un vin d'honneur dans la salle du conseil de la mairie.

Jean-Pierre Vouters

Recensement des jeunes.



Depuis Janvier 1999 tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. Le recensement permet d'être convoqué à la journée défense et citoyenneté et l'inscription d'office sur les listes électorales. La Mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. En effet elle vous sera réclamée pour votre inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...)

Pour le recensement, les jeunes Béhoustiens doivent se présenter en Mairie, munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

Carte nationale d'identité.

Nous vous rappelons ci-dessous les réglementations concernant la carte d'identité.

1) Depuis le 1^{er} Janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans)

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

La date d'expiration ne correspond pas à la date qui est inscrite sur la carte.

Toutefois, tous les pays n'autorisent pas l'entrée sur leur territoire aux personnes titulaires d'une carte portant une date de validité en apparence périmée. Il est en conséquence fortement recommandé aux voyageurs de vérifier quelle est la position du pays dans lequel ils envisagent de se rendre :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/documents-officiels-a-l-etranger/article/duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite-et-sejour-a-l-etranger>

2) La demande de carte d'identité se simplifie, les démarches sont à portée de clic...

• Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

• Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil

et mon adresse.

• Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.

• Je choisis l'une des 41 mairies équipées de bornes biométriques.

• Je rassemble les pièces justificatives.

• Je me présente au guichet de la Mairie que j'ai choisi, avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

• Je retire ma carte d'identité dans la Mairie où j'ai déposé ma demande.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de CNI que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour toute information :

www.service-public.fr

www.yvelines.gouv.fr

Laura Cherdo

RECENSEMENT/ELECTIONS

RECENSEMENT DE LA POPULATION



POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION-VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE !

Il est rendu **obligatoire** par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Vous allez être recensé du 16 janvier au 15 février 2020. Nous vous rappelons que le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Les résultats sont utilisés pour calculer la participation financière de l'état au Budget communal.

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les 16 et 17 janvier 2020 seront distribués dans vos boîtes aux lettres les formulaires dédiés au

recensement de la population par internet. Vous y trouverez votre code d'accès et votre mot de passe ainsi que l'identifiant de votre logement. **Nous attirons votre attention sur la nécessité de répondre rapidement à ce questionnaire.**

Si pour une raison ou une autre, il ne vous est pas possible d'effectuer votre recensement par internet, il convient d'en informer la mairie, par téléphone au 01.34.94.67.70 ou encore par courriel secretariat.behoust@orange.fr, dès maintenant afin de trouver ensemble la solution qui vous conviendra le mieux. Nous savons pouvoir compter sur vous et vous en remercions par avance !

ELECTIONS

Les élections municipales auront lieu les 15 et 25 mars 2020.

Pour cette élection de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétences confirmées par la loi de juillet 2016 appliquée en 2019)

Ce qui change pour cette élection :

L'inscription est désormais possible jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. Pour les élections municipales 2020, il vous sera donc possible de vous inscrire sur les listes électorales de la commune **jusqu'au 7 février 2020** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Vous avez la possibilité de vérifier vous-même votre situation électorale directement

en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Inscription généralisée en ligne : chaque citoyen quelque que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Laura Cherdo

VIE DE L'ECOLE

Ecole de Bois-Houx 2019



Au cours du deuxième trimestre 2019 les élèves du CP au CM2 se sont rendus à la piscine de Montfort-l'Amaury tous les jeudis après-midi du 24 janvier au 4 avril 2019.

Le 18 février, les élèves de CM2 ont profité du départ en stage des élèves de troisième pour aller passer une journée au **collège Georges Pompidou d'Orgerus**. Ils ont pu rencontrer leurs futurs camarades, goûter aux plats de la cantine et participer à plusieurs cours : anglais, physique-chimie, français et Education Physique et Sportive (E.P.S.).

Au retour des vacances de printemps, les enfants ont eu la surprise d'avoir du nouveau matériel informatique qui va leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences en ce domaine. Un grand merci à la municipalité qui a œuvré au renouvellement de celui-ci !



Salle informatique de l'école de Béhoust

Dans le cadre de leur classe **PACTE** (Projets Artistiques ou Culturels en Territoire Educatif) « comédie musicale », ils ont régulièrement travaillé avec un artiste pour créer leur comédie musicale « Dessine-moi... ». Celle-ci a pu être présentée à leurs familles au cours d'une soirée exceptionnelle au théâtre de l'Onde de Vélizy. En effet, le 18 juin après-midi, nos « artistes en herbe » se sont rendus au théâtre pour la répétition générale de leur œuvre. En arrivant, ils ont été accueillis comme de vrais professionnels en bénéficiant de loges. Ils y ont découvert l'envers du décor : les coulisses, les techniciens et les petits secrets pour se déplacer sur scène dans le noir... Et, comme de vrais professionnels ; le soir même, ils se sont produits sur l'une des scènes du théâtre devant leur famille. Ce projet aura, peut-être, suscité de nouvelles vocations...

Le vendredi 28 juin, au matin, les élèves ont su trouver un peu de fraîcheur au musée

des Instruments à vent de **La Couture-Boussey (27)**. Ils y ont découvert des flûtes à bec, des flûtes traversières, des flageolets, des clarinettes, des bassons et des hautbois de diverses époques. Ils ont même vu des clarinettes uniques au monde ! Ils ont également pu fabriquer un petit instrument à vent : un pipoir.

L'après-midi, ils ont retrouvé de la fraîcheur à l'intérieur du Donjon de **Houdan**. Ils y ont découvert les trois secrets des chouettes. Ils ont eu une vue imprenable sur la région du haut de la terrasse de celui-ci. Ils ont fait la connaissance d'un instrument du Moyen-Âge : la vielle à roue. C'est un instrument à cordes qui possède des touches comme le piano mais il est bien plus petit qu'un piano : il tient sur les genoux. Les enfants ont même pu faire une danse médiévale sur un air de vielle.

Les enfants ont pu s'amuser autour des stands de la kermesse le samedi 29 juin au matin. A l'issue de la matinée, M. le Maire a remis leur prix aux CM2 qui quitteront l'école pour commencer leur parcours dans le second degré.

Comme les CM2, Mmes Bourny et Dubois ont quitté l'école à la fin de cette année scolaire. De nouvelles aventures les attendent dans d'autres écoles. Nous leur souhaitons une bonne continuation !

Laëtitia Marissal



Classe des grands de la directrice Laëtitia Marissal

Rentrée septembre 2019

Cette année scolaire a vu l'arrivée d'une nouvelle enseignante dans la classe de MS/GS/CP/CE1 : Caroline TASSEL. Elle est assistée de Catherine JARRY le matin et en fin d'après-midi. Cette classe est constituée de trois élèves de moyenne section, quatre

élèves de grande section, quatre élèves de CP et huit élèves de CE1.

Madame Marissal conserve la direction de l'école et enseigne aux quatre élèves de CE2, aux six élèves de CM1 et aux cinq élèves de CM2.

Cette année, les enseignantes ont choisi de travailler sur le thème du cinéma. Ainsi, tous les enfants de l'école se sont réunis les vendredis en début d'après-midi afin de mieux connaître les ancêtres du cinéma en construisant des phénakistoscopes, des zootropes et des folioscopes. De petits jeux inventés au XIX^{ème} siècle qui utilisaient la persistance rétinienne pour créer de courts films. Ils ont également effectué des recherches sur les métiers du cinéma afin de pouvoir s'essayer à ceux-ci dans les prochains mois...

Dans la soirée du mardi 17 décembre 2019, les enfants ont entonné quelques chants s'inspirant du thème de l'année pour leur famille. Un buffet dînatoire a ensuite été proposé à nos petits chanteurs et à leurs parents.

L'équipe enseignante espère que l'ensemble des habitants de Béhoust a passé de bonnes fêtes de fin d'année et leur présente leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Laëtitia Marissal

Directrice de l'école de Béhoust

Personnels secteur scolaire.

Deux agents assurent l'encadrement des enfants en dehors des heures de cours dispensées par les institutrices.

La garderie du matin est assurée de 7h heures 30 à 8 heures 50 par Madame Catherine Jarry. Les repas de la cantine du midi sont préparés et servis par Mesdames Catherine Jarry et Sabrina Lo-Hive. Les Lundis, Mardis et Jeudis, Catherine Jarry, à la charge de l'étude surveillée/garderie à partir de 16h30 jusqu'à 19 heures, le Vendredi soir à partir de 16h30 jusqu'à 18h30. Madame Cristiana Da Costa Rodrigues est en charge de l'entretien de l'école et de la mairie.

Ecole maternelle.

La convention relative à l'accueil des enfants de Béhoust en Petite Section de Maternelle à l'école de Garancières a été renouvelée.

Sont concernés, pour la rentrée 2020/2021, les enfants nés en 2017.

Courant janvier, il conviendra de récupérer auprès de la mairie de Béhoust la demande d'inscription qui vous permettra ensuite de contacter l'école maternelle de Garancières afin de procéder à l'inscription définitive de votre enfant.

CALENDRIER SCOLAIRE 2019/2020 – Zone C

Vacances de Noël : Du Vendredi soir 20 Décembre 2019 au Lundi matin 6 janvier 2020.

Vacances d'hiver :

Du Vendredi soir 7 Février 2020 au Lundi matin 24 Février 2020

Vacances de Pâques :

Du Vendredi 3 Avril au soir au Lundi 20 Avril 2020.

Vacances estivales :

A partir du vendredi 3 juillet 2020 au soir

ACTIVITÉS SPORTIVES

TAEKWONDO



Pour la saison 2019/2020 les horaires sont identiques à la saison précédente. Les cours de Taekwondo ont

lieu le **mardi et le jeudi de 19 heures à 20 heures 30** dans la salle polyvalente de Béhoust. Le club est toujours animé par Pierre Guévar ceinture noire de Taekwondo entraîneur diplômé. Pierre Guévar, Béhoustien de longue date qui est à l'origine de la création de ce club, vous accueillera même en cours de saison, l'encadrement étant assuré cette année par Fabrice Hervet. Le club compte des licenciés de Béhoust, mais également d'autres qui viennent des villages voisins comme la Queue lez Yvelines ou Gambais.

Les jeunes Béhoustiens (à partir de 12 ans) peuvent se renseigner et s'inscrire sur place, et profiter d'une initiation gratuite qui leur permettra de découvrir ce sport de combat qui est une discipline olympique.

TENNIS MUNICIPAL

Le tennis municipal de Béhoust a souffert des intempéries, sa situation en pleine nature n'arrange pas la qualité du court ; il a été également vandalisé à plusieurs reprises (grillage de clôture, porte d'accès, filet...)

Avant une réfection éventuelle, nous proposons une **carte d'abonnement**

gratuite pour la saison 2019/2020 pour les jeunes Béhoustiens de moins de 18 ans.

Moins de 18 ans et Béhoustiens, vous pouvez venir à la mairie avec un justificatif de domicile de vos parents, nous vous remettons une carte gratuite pour la saison 2019/2020. Vous pourrez mettre cette carte en place sur le tableau de réservation du tennis. A vos raquettes et bonnes parties (le terrain en béton poreux permet de jouer même en période hivernale).



Le tennis en 2012 investi par le centre aéré

PISCINE INTERCOMMUNALE CŒUR D'YVELINES



Bassin de 25 mètres (rénové en 2018)

La piscine de Montfort l'Amaury ou se rendent régulièrement les enfants de l'école de **Béhoust** est accessible à tous les Béhoustiens.

Les tarifs sont très attractifs pour les habitants de **Cœur d'YVELINES** :
Enfants de moins de 4 ans gratuit.
Moins de 18 ans entrée à l'unité 4€ (carte 10 entrées 29€)

Adultes +18 ans à l'unité 5,10€ (carte 10 entrées 40€)

Petits et grands peuvent profiter d'un équipement complet : bassin de 25m, bassin d'apprentissage, pataugeoire, jacuzzi.

Cours de natation, d'aquagym, d'aquabyke sont également proposés.

ANIMATIONS/SORTIES

FÊTE DE LA RENTRÉE/MÉCHOUI



Béhoustiens au rendez-vous de l'apéro

A 12h30 les Béhoustiens étaient déjà très nombreux pour le kir de l'apéro.

Cette année il nous a été impossible d'accepter les inscriptions sur place, nous sommes désolés pour les Béhoustiens qui n'ont pas pu profiter de ce repas. Pour éviter ce désagrément pensez à vous inscrire dans les délais afin de nous permettre de commander les quantités nécessaires.

En effet, en raison de l'affluence record pour notre traditionnel méchoui qui sonne l'heure de la rentrée, les convives se sont installés non seulement dans la grande salle du foyer mais également dans le hall d'entrée et sous l'auvent.



11h30 cuisson des gigots sur la braise

Petits et grands ont apprécié les gigots d'agneaux cuits sur la braise.

Après un copieux buffet de hors d'œuvres, les culottes d'agneaux ont été découpées par une équipe très professionnelle.

Pas de restes pour les 34 kilos de pommes de terre sautées.... Le fromage, les fruits de saison ont été appréciés, le tout accompagné d'un rosé bien frais, d'un bon bordeaux et d'un bon café.

VIDE-GRENIERS

Le traditionnel vide-greniers de Béhoust s'est tenu dans la salle du foyer communal le 24 mars 2019.



Peu de changements par rapport aux autres années ; toujours autant de participants une bonne cinquantaine et surtout une très bonne ambiance. Dès le matin nous avons eu une

fréquentation accrue, pour le plaisir de tous ; vendeurs et organisateurs.

La fraîcheur était au rendez-vous, ce qui nous a fait vendre beaucoup de cafés.

Vous pouvez noter dès à présent sur votre agenda, la date du vide-greniers de 2020 le Dimanche 29 Mars (juste après les élections municipales).

Maryse Baradat
Les Amis de Bois-Houx

MARCHÉ ARTISANAL



Le 13 octobre 2019 s'est tenu le salon artisanal et gastronomique dans la salle des fêtes.

Plus de 20 exposants ont proposé des produits gourmands de qualité et des

créations artistiques originales et nous avons accueilli de nombreux visiteurs et acheteurs.

Innovation cette année : deux roulettes se sont installées devant la salle, l'une proposait des produits fermiers au lait de brebis et l'autre des plats mijotés maison. Trois stands pédagogiques ont permis de découvrir la fabrication de dentelles, le fonctionnement d'une ruche et la greffe d'arbres. Enfin petits et grands ont posé pour le caricaturiste et ont emporté fièrement leur portrait.

Tous sont repartis très satisfaits, y compris l'équipe organisatrice qui a été chaleureusement remerciée.

Elisabeth Hourdé
Les Amis de Bois-Houx

REPAS DES ANCIENS

Les anciens sont invités par le Conseil Municipal le dimanche 12 janvier 2020, à la Maison des Bois pour le repas annuel.

Chaque participant sera informé par courrier courant décembre. Comme l'année précédente, un car sera mis à disposition des invités au départ de la mairie de Béhoust.

HISTOIRE DE BEHOUST

Histoire du nom de Béhoust

(Extrait de la monographie de Béhoust de Monsieur René Laugier)

En 1230 c'est Aubert d'Andrézel qui est Vassal du Comte de Montfort pour Béconcelle (à l'emplacement actuel du Moutier d'Orgerus).

La même année Huet d'Orgerus est vassal du Comte de Montfort pour Béhoust, c'est la première fois que ce nom est mentionné : **Belhoux** ; il signifie le beau houx.

Cet arbuste pousse en effet en abondance sur une partie de notre territoire. Par la suite il n'y aura pas moins de cinq appellations en un peu plus d'un siècle !!!

Voici ci-dessous ce que nous avons pu relever sur les différentes cartes :

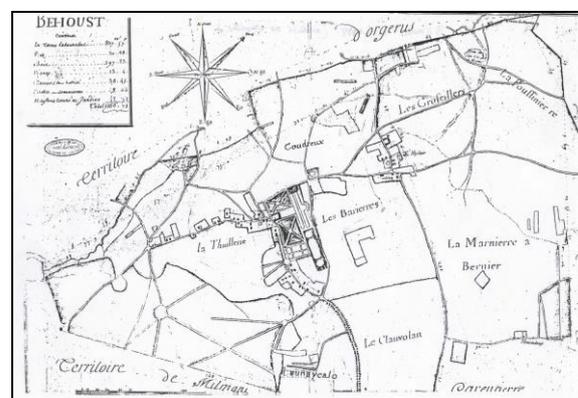
En 1660 : **BEHOUX** (carte de P du Val)

En 1686 : **BOHOU** (carte de Jaillet)

En 1690 : **BOUHOU** (carte de T Auvray)

En 1712 : **BONLIEU** (carte de N de Fer)

Et enfin en 1788 : **BEHOUST** (plan Louis Lebel ci-dessous).



Béhoust en 1788

BLOC-NOTE

Environnement

Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers.

Tous les Jeudis.

Attention 2 enlèvements distincts le jeudi par 2 camions de la SEPUR.

Poubelle verte : collecte déchets ménagers.

Poubelle jaune : collecte emballages, cartons + journaux.

Ramassage des déchets verts :

Collecte suspendue l'hiver. Les déchets verts doivent être déposés en déchèterie.

***** Attention*****

Les sapins de Noël ne sont pas enlevés par la collecte des déchets ménagers (ramassage déchets verts suspendu depuis le lundi 9 décembre 2019). A déposer en déchèterie.

Reprise de la collecte des déchets verts le lundi 30 mars 2020.

Déchèterie de Garancières :

Ouverte : Mardi, Vendredi, Samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Dimanche de 9h à 13h.

Fermée : Lundi, Mercredi, Jeudi.

Ramassage des encombrants :

Prochaines collectes : 25 mars 2020, 29 septembre 2020

Location de la salle.

Toutes les conditions sont détaillées sur notre site internet.

Renseignements et tarifs également en Mairie.

Sorties loisirs

Tam-Tam l'agenda local, publié par Christelle Bourgoïn, présente les animations des villages des cantons de Montfort et Houdan.

L'édition de Novembre 2019 est disponible en Mairie, vous pouvez également consulter le site de Tam-Tam : www.tamtam78.fr.

Prochaine parution de Tam-Tam : Mars 2020

Abonnement Tennis résidents :

Gratuit pour les jeunes Béhoustiens de moins de 18 ans (conditions voir Activités Sportives)

Adulte : 50 Euros, Couple adultes : 80 Euros

Numéros de téléphone utiles

Mairie de Béhoust : 01 34 94 67 70

Ecole primaire : 01 34 87 21 40

Pharmacie de garde de jour les dimanches et les jours fériés :

Connectez-vous sur monpharmacien-idf.fr vous saurez ainsi quelle est la pharmacie de garde de jour, les dimanches et les jours fériés en journée.

Pharmacie de garde la nuit :

Il faut appeler la Gendarmerie de la Queue-lez-Yvelines au n° suivant 01 34 86 40 01 ou à défaut en composant le 17.

A.D.M.R (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 01 34 86 63 00

RIPAM (Relais Intercommunal Parents Assistants Maternelle) : 01 34 86 17 81

Les numéros d'urgence :

Gendarmerie 17, Pompiers 18, SAMU 15, général 112

SAUR (eau /assainissement) : 081 077 078

SICAE-ELY (électricité) : 01 34 94 68 01

Paroisse : Behoust fait partie du groupement paroissial de Houdan.

Contact pour un décès, mariage, baptême :

Paroisse de Houdan : 01 30 59 61 39

Courriel : behoust@gphoudan.fr

Site de la Paroisse : www.gphoudan.fr

Permanence téléphonique de la Mairie : 01 34 94 67 70

De 9h30 à 12h et 14h à 16h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Horaires d'ouverture de la Mairie : Mardi de 17h30 à 19h Samedi de 10h à 12h

Etat civil :

Naissances :

Philomène Demasse née le 11 Janvier 2019

Elouan Beaugeard né le 19 Février 2019

Marius Desages né le 6 Août 2019.
Bienvenue aux nouveaux Béhoustiens et félicitations aux parents.

Mariages, Pacs :

Luca Piétri et Céline Freytag Pacsés le 8 Juin 2019

Premier Pacte de Solidarité Civil signé en mairie de Béhoust.

Tous nos vœux de bonheur.

Décès :

Madame Paule Chanfreau le 13 octobre 2019 dans sa 89^{ème} année. Madame Chanfreau a été une habitante de Behoust pendant de nombreuses années.

Monsieur Jean-Claude Cornillon le 14 octobre 2019 dans sa 76^{ème} année. Jean-Claude a été conseiller municipal pendant plusieurs mandats.

Monsieur Claude Souillard le 28 octobre 2019 dans sa 95^{ème} année. Il était le doyen des Béhoustiens.

Toutes nos condoléances aux familles éprouvées par le deuil.

Rédaction réalisation : Guy Pélissier, Jean-Pierre Vouters, Laura Cherdo, Laëtitia Marissal, Maryse Baradat, Elisabeth Houdé, Alain Dufaud,

Publication : Guy Pélissier

Crédit photos : Jean-Pierre Vouters, Pierre Guévar, Alain Dufaud, François Jalicot.

Site internet : www.behoust.fr

Courriel : secretariat.behoust@orange.fr

*Remerciements en particulier à Messieurs
Gonçalves Père et Fils pour la mise en place
des décorations lumineuses de Noël de
notre village.*



🌲 **BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE** 🌲

